

## PARC AUTOMOBILE

### Location de cars avec chauffeur pour les sorties et séjours au départ d'Ivry

Attribution du marché

#### EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine fait appel aux services d'un prestataire extérieur pour assurer le transport en cars avec chauffeur des usagers des services municipaux lors des sorties et séjours au départ de la Commune.

Le marché actuel venant à expiration, il a donc été nécessaire de procéder à une nouvelle consultation afin d'assurer cette prestation.

Compte tenu du montant global de l'opération (856 187,29 € HT soit 1 024 000,00 € TTC minimum à 3 424 749,16 € HT soit 4 096 000,00 € TTC maximum en cas de reconductions successives), il a été décidé de recourir à un appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le marché sera conclu pour un an, à compter de sa date de notification, et sera ensuite reconductible de façon expresse par trois fois à échéance de chaque période annuelle. La durée totale du marché, reconductions comprises, n'excédera pas quatre ans.

La prestation n'est pas scindée en lots et le marché n'est pas divisé en tranches.

Le nombre de sorties et de personnes transportées ne pouvant être défini à l'avance, le marché prend la forme d'un marché à bons de commande, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

#### ***Les montants annuels minimum et maximum sont les suivants :***

- Montant minimum annuel : 214 046,82 € HT soit 256 000,00 € TTC
- Montant maximum annuel : 856 187,29 € HT soit 1 024 000,00 € TTC

#### ***Soit pour 4 années d'exécution :***

- Montant minimum : 856 187,29 € HT soit 1 024 000,00 € TTC
- Montant maximum : 3 424 749,16 € HT soit 4 096 000,00 € TTC

**La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :**

- ✓ Un avis d'appel public transmis au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 31 juillet 2009 a été publié par ces organismes les 5 et 7 août 2009.
- ✓ A la date limite de remise des offres fixée au 22 septembre 2009, à 17 heures, quatre sociétés ont remis un pli.
- ✓ Le 24 septembre 2009, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis par les quatre sociétés puis les a confiés au technicien référent pour analyse.
- ✓ Le 8 octobre 2009, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré recevables les candidatures des sociétés Sécurité Cars, Visual, Le Bon Voyage, et a rejeté la candidature de la société Fox Autocars.

Le 5 novembre 2009, la Commission d'Appel d'Offres, après analyse et classement des offres, a attribué le marché à la société Sécurité Cars.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif à la location de cars avec chauffeur pour les sorties et séjours au départ d'Ivry-sur-Seine avec la société Sécurité Cars, pour un montant annuel compris entre 214 046,82 € HT soit 256 000,00 € TTC minimum et 856 187,29 € HT soit 1 024 000,00 € TTC maximum.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **PARC AUTOMOBILE**

### **Location de cars avec chauffeur pour les sorties et séjours au départ d'Ivry**

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le marché actuel relatif à la prestation de location de cars avec chauffeur pour les sorties et séjours au départ d'Ivry-sur-Seine arrive à son terme et qu'il est donc nécessaire de relancer une consultation afin d'assurer la continuité de ce service,

considérant qu'au vu du montant global des prestations (856 187,29 € HT soit 1 024 000,00 € TTC minimum à 3 424 749,16 € HT soit 4 096 000,00 € TTC maximum en cas de reconductions successives), la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les prestations nécessaires aux services ne pouvant être déterminées à l'avance,

considérant qu'après analyse et classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 5 novembre 2009, a attribué le marché susvisé à la société Sécurité Cars,

vu le cahier des clauses administratives générales, applicable aux marchés de prestations de services,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

**ARTICLE 1 :** AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la location de cars avec chauffeur pour les sorties et séjours au départ d'Ivry-sur-Seine avec la société Sécurité Cars, pour un montant annuel compris entre 214 046,82 € HT soit 256 000,00 € TTC minimum et 856 187,29 € HT soit 1 024 000,00 € TTC maximum.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2009